



## COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH  
DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018**

***Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN***  
sur la convocation qui leur a été faite en date du 06 novembre 2018,  
sont :

**Présents** : M. Jean-Yves MOSSER, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Véronique LIDIN, 3<sup>ème</sup> adjointe – Mme Isabelle METZGER, 4<sup>ème</sup> Adjointe – Mme Gabrielle WALCH – M. Jean-Paul DIETSCH – Mme Sylvie HILBOLD – M. André DUSIC – M. Yannick BERBETT – Mme Brigitte HORNY – Mme Agnès HARNIST – M. Robert BLIND – Mme Pierrette LERDUNG – Mme Maryse DELATTRE – M. Philippe WALCH.

**Absents excusés** : M. François KELLER, 2<sup>ème</sup> adjoint – M. Pascal HELL (*qui a donné procuration à M. Rémi SPILLMANN*) – M. Claude LEBOURGEOIS

Également présents :

M. Christophe GISSINGER, Secrétaire Général, Mme Maryline LODOVICHETTI, agent comptable

M. Robin GOEPFERT, auditeur libre.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN 3<sup>ème</sup> adjointe, assistée de Christophe GISSINGER

M. le Maire adresse ses salutations d'usage à l'ensemble des conseillères, conseillers et auditeur présents. Il salue également Maryline LODOVICHETTI qui remplace Audrey BAEHLER-LINDECKER durant son congé maternité.

Les présentations faites, le Maire propose de passer immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

**POINT 1** : Approbation du PV de la séance du 16 octobre 2018.

#### **POINT 2** : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A. Compte-rendu des délégués représentant la Commune dans les différentes structures intercommunales ;
- B. Communauté de Communes Sundgau : Approbation du rapport annuel du service assainissement 2017 ;
- C. Communauté de Communes Sundgau : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017 ;
- D. Communauté de Communes Sundgau : convention de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique.

#### **POINT 3** : AFFAIRES TECHNIQUES

- Sécurisation de la traversée d'agglomération : Projet d'avenant N°01 au lot N°02 Espaces verts.

#### **POINT 4** : PERSONNEL COMMUNAL

- Création de deux postes d'agents de Maîtrise principal.

**POINT 5 : SERVICE AEP**

- Délégation de Service Public : proposition d'avenant de prolongation du contrat.

**POINT 6 : CHASSE COMMUNALE**

Evolution du prix des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**POINT 7 : LOCATION DE TERRAINS**

- Renouvellement des baux à ferme et des conventions d'occupation précaires pour la période 2018-2027 ;

**POINT 8 : SECURITE**

- Mise en place d'un contrat fourrière avec la S.P.A.

**POINT 9 : APPROBATION DE FACTURES.****POINT 10 : DIVERS.****POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 16 octobre 2018**

M. le Maire demande si les conseillères et conseillers ont des remarques à émettre suite au PV de la dernière séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2018.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

**POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

A. Compte rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis le dernier Conseil municipal.

**Communauté de communes SUNDGAU :**

Jean-Yves MOSSER dresse un rapide bilan de la dernière réunion du Bureau dont il propose de retenir les informations suivantes :

- La compétence éclairage public reviendra aux communes de l'ancienne communauté de communes d'Altkirch le 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais le nouveau marché de maintenance sera passé par l'intercommunalité avec un cahier de charges spécifiques établi en collaboration avec les communes concernées.
- Les services et les élus planchent actuellement sur les modalités d'organisation et de prise en charge du service d'aide à la mobilité pour les aînés.
- Une demande de subvention au titre de la DETR 2019 est faite pour réaliser une nouvelle étude de faisabilité de la Zone Artisanale Neuweg
- Un travail d'harmonisation est en cours pour l'ensemble des subventions versées par la communauté de communes. Véronique LIDIN précise qu'elle participe activement à ce groupe de travail qui a pour mission d'imaginer une grille d'attribution, élaborée selon les critères définis en commission sport et en commission culture pour rationaliser cette dépense et que les fonds soient attribués équitablement.

**Caserne des Sapeurs-Pompiers d'Altkirch**

Le Maire précise qu'il a participé à la cérémonie de pose de la première pierre de la future caserne des pompiers d'Altkirch le 19 novembre dernier. Celle-ci se situera dans la Zone Industrielle des Casernes.

**Syndicat intercommunal pour la gestion et la commercialisation du bois (SIGFRA)**

Philippe WALCH rend compte de la dernière assemblée syndicale au cours de laquelle a été décidé l'avenir du syndicat dans la mesure où celui-ci n'assure plus, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la commercialisation du bois puisque cette compétence est réalisée directement par l'Office National des Forêts.

De nouveaux statuts ont donc été adoptés (ils devront être soumis à l'approbation des conseils municipaux). Une mesure a notamment été prise pour les communes qui souhaiteraient quitter le syndicat et qui resteront redevable des indemnités de licenciement pour le personnel en activité au jour de leur sortie. Une élection pour les président et vice-président est prévue en 2019.

Les effectifs sont encore composés de 5 ouvriers, dont quatre partiront à la retraite d'ici 2023, date proposée pour mettre fin à ce syndicat. Le personnel restant pourra être embauché par d'autres acteurs de la filière bois. Jusqu'à cette date, l'ONF propose de mettre à disposition ses ouvriers pour compléter les équipes puisqu'il faut 3 personnes au minimum par équipe.

Une nouvelle taxe à destination des communes membres est mise en place pour remplacer la participation de 2,5% des ventes de bois préalablement destinée au fonctionnement administratif du syndicat. Il s'agit d'une contribution de 7 € par hectare, soit 3400 € environ pour la commune.

Les élus font part de leurs interrogations quant à ce point.

Pour conclure, M. WALCH précise que le marché du bois se porte mieux malgré la chute des cours du résineux. Le prix constaté du chêne est en augmentation de 20%, celui du hêtre en augmentation de 5€ au m3 et le frêne est stable malgré l'abondance de bois.

La prochaine assemblée du SIGFRA aura lieu le 03 avril 2019.

**B. Communauté de Communes Sundgau : Approbation du rapport annuel du service assainissement 2017 ;**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2017 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

C. Communauté de Communes Sundgau : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017 ;

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2017 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

M. MOSSER précise que la phase d'essai de la nouvelle méthode de collecte s'achève. La nouvelle grille tarifaire pourra donc être proposée avec un maximum de données disponibles.

D. Communauté de Communes Sundgau : convention de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique.

Le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau a défini comme action d'intérêt communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2017 la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). La Communauté de Communes a signé à cet effet une convention de financement avec la Région Grand Est le 18 janvier 2018.

A l'occasion de cette même séance, le Conseil de la Communauté a validé la participation des communes membres à cette opération à hauteur de 50 % du coût de déploiement de la fibre optique par le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes.

Les modalités de versement de fonds de concours ont été validées lors du Conseil Communautaire du 7 décembre 2017.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16-V,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 27 septembre 2017 portant sur la définition comme d'intérêt communautaire la participation financière au déploiement de la fibre optique sur son territoire,

**VU** la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régionale de très haut débit en Alsace signée le 18 janvier 2018 entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Sundgau,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes Sundgau du 7 décembre 2017 portant sur les modalités de conventionnement avec les communes pour le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau,

**VU** le projet de convention de versement de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique à la Communauté de Communes,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de conclure avec la Communauté de Communes Sundgau une convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du coût des travaux de déploiement de la fibre optique,

**APPROUVE** les termes de la convention de versement de fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau pour le déploiement de la fibre optique à savoir notamment :

- le versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du coût des travaux à la Communauté de Communes,
- le versement d'un premier versement à hauteur de 50 % du montant total du fonds de concours au plus tard le 30 juin de l'année de paiement des travaux, tel que résultant de l'échéancier préétabli par la Région Grand Est,
- le versement du solde du fonds de concours à l'occasion du procès-verbal de réception des travaux transmis par la Région Grand Est.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement pour le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Sundgau.

M. MOSSER informe les élus de la mise en place de la fibre pour une partie du territoire dès 2019. Il s'agit de l'Illberg (rue du Vignoble, des Vignerons, route d'Altkirch et de Hirtzbach) ainsi que le Quartier Plessier et le lycée Sonnenberg dans la mesure où ils sont rattachés à un serveur implanté sur Altkirch.

**POINT 3 : AFFAIRES TECHNIQUES**

- Sécurisation de la traversée d'agglomération : Projet d'avenant N°01 au lot N°02 Espaces verts.

**Titulaire** : DUC & PRENEUF 24, rue René Girardot 25403 AUDINCOURT

**Date du marché** : 28 mai 2018

**Montant initial** : 85 328,61 € HT

**OBJET DE L'AVENANT :**

Lors de l'exécution des travaux, et afin d'obtenir le contraste le plus évident entre la chaussée, les bordures et le béton désactivé, il a été demandé à l'entreprise une coloration de teinte jaune pour le ciment liant le béton désactivé.

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Position	Désignation	Montant initial	Montant rectifié	Delta
	Fourniture et plantation d'un Catalpa bignonioides « Nana »	0,00 €	144,48 €	144,48 €
	Fourniture de colorant jaune dosé à 5% pour l'ensemble du béton désactivé	0,00 €	5 094,07 €	5 094,07 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 5 238,55 € HT</b>

Le marché passe ainsi de 85 328,61 € HT à 90 567,16 € HT soit une augmentation de 6,25 %.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- la réalisation de l'avenant n°01 au marché du 28 mai 2018, LOT n°02 Espaces verts attribué à l'entreprise DUC & PRENEUF dans les conditions stipulées ci-dessus. Le montant total du marché est ainsi porté à 90 567,16 € HT.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ainsi que tous les autres documents se rapportant à cette affaire.

Il est précisé que les travaux de marquage sont en cours de réalisation. La mise en place du mobilier urbain et les plantations sont prévues à la fin du mois de novembre.

Brigitte HORNY signale des soucis avec le parking situé dans la rue du Chêne puisque certains automobilistes persistent à se garer sur la gauche de la route au lieu d'utiliser les nouveaux stationnements.

#### **POINT 4 : PERSONNEL COMMUNAL**

- Création de deux postes d'agents de Maîtrise principal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;  
Vu le budget de la commune ;  
Vu le tableau des effectifs de la commune ;  
Vu la délibération du 11 septembre 2018 déterminant le taux de promotion qui approuve et fixe les taux de promotion propre à l'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois ;  
Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 04 octobre 2018  
Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création de deux postes permanents d'agents de maîtrise principal à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est rendue nécessaire par le tableau d'avancement de grade approuvé le 11 septembre 2018 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, deux postes permanents d'agent de maîtrise principal sont créés à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ces postes comprennent notamment les missions suivantes :

- Maintenance et entretien de la voirie, des équipements, des bâtiments, des espaces verts ...
- Manutention, gestion du matériel
- Propreté, réparations diverses...

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement des agents sur les postes et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

## **POINT 5 : SERVICE AEP**

- Délégation de Service Public : proposition d'avenant de prolongation du contrat.

M. le Maire rappelle que le contrat de Délégation de Service Public (DSP) avec la société VEOLIA arrive à échéance au 31 décembre 2018.

La compétence Eau sera reprise par la Communauté de Communes SUNDGAU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour une continuité du service et dans l'attente d'une harmonisation avec les autres communes notamment celles relevant de l'ancienne Communauté de communes d'Altkirch, un avenant est proposé en accord avec la société VEOLIA dans le but de prolonger la DSP en cours.

Cet avenant prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et prolongerait le contrat en cours jusqu'au 31 décembre 2022.

M. le Maire donne lecture de l'avenant N°02 proposé par la société VEOLIA.

La proposition d'avenant intègre donc les surcoûts engendrés :

- Par la loi Brottes qui interdit désormais d'interrompre la fourniture d'eau dans une résidence principale, en cas de factures impayées, ce pendant toute l'année et indépendamment de la situation économique de l'abonné.
- Par la loi Warsmann qui impose depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 aux services de l'eau d'informer systématiquement l'utilisateur en cas de détection d'une consommation anormale ; de nouvelles modalités de dégrèvement sont applicables à la facturation de l'eau et de l'assainissement, pour les locaux à usage d'habitation, lorsque la surconsommation est due à une fuite après compteur.
- Par les nouvelles obligations en cas de travaux à proximité des réseaux et notamment la mise en place du Guichet Unique de travaux et aux obligations découlant directement de l'application du décret 2011-1241 du 05 octobre 2011
- Aux travaux de mise en sécurité des réservoirs au regard de l'effraction constatée le 11 juin 2018 sur le réservoir de l'Illberg à savoir le renforcement de la sécurité au niveau des portes d'accès aux réservoirs de l'Elsberg et de l'Illberg

En conséquence la part d'abonnement au service (en valeur de base au 1<sup>er</sup> janvier 2007) est portée à :

- 22,80€/ an pour les compteurs de diamètre 15mm
- 28,80€/ an pour les compteurs de diamètre 20 mm
- 52,80€/ an pour les compteurs de diamètre 25 mm
- 58,80€/ an pour les compteurs de diamètre 30 mm
- 70,80€/ an pour les compteurs de diamètre 40 mm

La part délégataire par mètre cube d'eau consommée (en valeur de base au 1<sup>er</sup> janvier 2007) est portée à :

- Tranche 1 (de 0 à 3000 m<sup>3</sup>) : 0,4252 €/m<sup>3</sup>
- Tranche 2 (de 3001 à 6000 m<sup>3</sup>) : 0,5392 € / m<sup>3</sup>

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la réalisation de l'avenant n°02 à la Délégation de Service Public avec la société VEOLIA ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ainsi que tous les autres documents se rapportant à cette affaire.

M. le Maire précise que le Conseil n'aura plus de pouvoir sur le prix de l'eau dès la fin de cet avenant et que l'intercommunalité sera seule décisionnaire en la matière ; il en va de même sur le futur mode de gestion. M. SPILLMANN participe à cet égard au comité technique mis en place par la communauté de communes pour ce point précis.

## **POINT 6 : CHASSE COMMUNALE**

Evolution du prix des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil doit se prononcer sur l'évolution des loyers de chasses pour l'année à venir.

Il propose de maintenir le montant et la répartition des loyers pour l'année 2019 comme ceux de l'année en cours.

Pour résumé, le montant 2019 de la location de la chasse serait :

- Inchangé pour les chasses réservées

M. Michel de REINACH 68 - MICHELBACH	€ 884.-
Mme. Anne de la BIGNE 75116 – PARIS	€ 759.-
Mme. Françoise de KEROUARTZ 75071 - PARIS	€ 964.-
Mme. Herrade PINOTEAU 78000 – VERSAILLES	€ 640.-
MM. GAEC KAUFFMANN 68130 – ALTKIRCH	€ 319.-
Mme. Denise STOESEL 68130 – CARSPACH	€ 86.-
	<b>Soit € 3 652.-</b>

- Inchangé pour le lot n°01 à l'Association Cynégétique du Forst soit 4 859,00 €
- Inchangé pour le lot n°02 à Monsieur Jocelyn DICK soit 9 147,00 €



Soit au total une recette de 17 658 €.

**Il est donc proposé au Conseil, qui l'accepte après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- en référence à l'article 16 du cahier des charges des chasses communales
- de ne pas procéder à la révision des loyers de chasse pour la période allant du 02 février 2018 au 1<sup>er</sup> février 2019 pour les lots de chasse n°01 et 02 et les chasses réservées

## **POINT 7 : LOCATION DE TERRAINS**

- Renouvellement des baux à ferme et des conventions d'occupations précaires pour la période 2018-2027

Le Conseil Municipal,

sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **de procéder** à la location des terrains communaux dans le cadre des baux à ferme pour une nouvelle période de 9 ans, allant du 11 novembre 2018 au 10 novembre 2027.
- **de procéder** à la location des terrains communaux dans le cadre des conventions d'occupation précaires pour une nouvelle période de 9 ans, allant du 11 novembre 2018 au 10 novembre 2027.
- **de fixer** le loyer annuel de la manière suivante :

### Bail à ferme

Catégorie I - Terres supérieures	€ 117,99 €/ ha
Catégorie II - Terres moyennes	€ 92,13 €/ha
Catégorie III - Terres inférieures	€ 66,00 €/ha

### Convention d'occupation précaire

Catégorie I - Terres supérieures	€ 117,99 €/ ha
Catégorie II - Terres moyennes	€ 92,13 €/ha
Catégorie III - Terres inférieures	€ 66,00 €/ha

Le prix du fermage sera révisé chaque année conformément à l'indice départemental des fermages fixé par arrêté préfectoral.

Les frais d'enregistrement seront réglés, s'il y a lieu, directement par les preneurs.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à établir et à signer les contrats en conséquence et tous autres documents s'y rapportant (avenants...) avec les différents preneurs concernés, à savoir :

Bail à ferme :

<b>ALLIMANN Jean-Georges</b>	Section 7 n°179	9,67 a
	Section 39 n° 100	29,15 a
	Section 39 n° 189	11,25 a
	Section 39 n° 343	30,88 a
	Section 39 n° 345	<u>5,87 a</u>
		86,82 a

**WALCH Franck**                      Section 39 n°170              31,60 a

Convention d'occupation précaire :

<b>HARTMANN Dominique</b>	Section 5 n°236	9,00a
	Section 3 n°202	<u>33,57 a</u>
		42,57 a

**HARNIST Josiane**                      Section 4 n°134              7,19 a

**KELLER François**                      Section 4 n°140              11,17 a

**EARL MEYBERGER**                      Section 4 n°145              10,21 a

**COCENTAL**                                  Section 2 n°97                25,00 a

<b>WALCH Gilbert</b>	Section 4 n°142	11,93 a
	Section 5 n°216	14,41 a
	Section 24 n°343	12,13 a
	Section 24 n°341	<u>10,05 a</u>
		48,52 a

**WALTHER Thierry**                      Section 45 n°55              4,67 a

Jean-Paul DIETSCH précise qu'il est quasiment impossible de mettre fin à un bail à ferme sans que l'exploitant prenne sa retraite sans succession. Les baux attribués sont donc reconduits en l'état.

**POINT 8 : SECURITE**

- Mise en place d'un contrat fourrière avec la S.P.A.

Le contrat de fourrière avec la S.P.A. (actuellement communautaire) arrivera à échéance fin 2018.

Un nouveau contrat est proposé pour une durée de trois ans avec une augmentation de 1 centime d'euro par an et par habitant sur les 3 ans, soit 75 cents la première année (1609.50 € en 2019).

Le contrat détaille les prises en charge par la S.P.A. (transport, capture, garde, etc d'animaux)

M. le Maire donne lecture du contrat proposé par la S.P.A.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accepter les termes du contrat proposé par la SPA de Mulhouse ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y afférent.

## **POINT 9 : APPROBATION DE FACTURES.**

M. le Maire propose de prendre en charge dans le budget « Fêtes et Cérémonies » les factures suivantes :

- Toutes les dépenses relatives **au vin d'honneur offert à l'issue de la réunion pour le Plan Communal de Sauvegarde du 29/09/2018.**  
Crédits ouverts : environ 155 €
- Toutes les dépenses relatives à la fête de **la Saint Nicolas 2018**  
Crédits ouverts : environ 450 €
- Toutes les dépenses relatives à **la Fête des Séniors 2018**  
Crédits ouverts : environ 4000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte

## **POINT 10 : DIVERS.**

### **URBANISME**

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

<b>DECLARATION PREALABLE</b>		
LANDAUER Dominique	Ravalement de façades et création de fenêtres de toit	4, rue du Printemps
ALBRECHT Geneviève	Extension d'un auvent et mise en place d'une clôture et d'un portail	7, rue Basse
GILARDONI Pascal	Création d'une piscine	15, rue du Petit Bois
OZKAN Ozgur	Création d'une piscine	3, rue des Charmes
ARGENTIERI Philippe	Mise en place de 5 fenêtres de toit	44, rue Oberdorf
ROUCOULES Vincent	Mise en place d'un carport	19C, rue des Vergers

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
Me Mary STUDER 68560 HIRSINGUE	Lotissement et Terre d'Alsace	Non bâti Lieu-dit Lindenwasen Section 24 Parcelle 412 5,00 ares	66 750 €	RUF Tobias
Me Philippe KOENIG 68130 ALTKIRCH	HARTMANN vve GILARDONI Alice	Bâti sur terrain propre 45, rue du 7 Août Section 03 Parcelles 395 et 396 17,01 ares	200 000 €	SCI André et Alice
KPMG Mulhouse	KASZUK Brice	Bâti sur terrain propre Quartier Plessier Section 07 Parcelle 214/96 32,72 ares	3000 € (parts sociales)	SCI Fève Tonka Paris
KPMG Mulhouse	KASZUK FINANCES par M. KASZUK Brice	Bâti sur terrain propre Quartier Plessier Section 07 Parcelle 214/96 32,72 ares	267 000 € (parts sociales)	SAS PROXIS DEVELOPPEMENT - Levallois Perret
KPMG Mulhouse	SC PIERRE par M.KASZUK Brice	Bâti sur terrain propre Quartier Plessier Section 07 Parcelle 214/96 32,72 ares	30000 € (parts sociales)	SAS PROXIS DEVELOPPEMENT - Levallois Perret

\*Droit de préemption de la communauté de communes Sundgau

**Affaires et informations diverses :**

- Agenda de la fin d'année :

Isabelle METZGER donne des précisions sur les manifestations organisées par la commune en cette fin d'année

◊ **Saint Nicolas** : Le cortège partira à nouveau de la rue des Tilleuls pour se diriger vers l'école élémentaire où, après les traditionnels chants, les enfants se verront remettre leur paquet et des friandises.

Les ouvriers communaux iront récupérer le matériel le mercredi 05/12. L'ensachage est programmé le 06/12 à 13h30.

◊ **Fête des Séniors** : le nombre de participants sera connu dans les tous prochains jours avec le retour des invitations. Les ouvriers communaux et des deux agents d'entretien aideront les conseillères et conseillers pour la mise en place de la salle le vendredi 07 décembre 2018.

Le programme de l'après midi est bouclé avec les interventions de la Musique Municipale, de la Chorale et des élèves de Madame FURSTOSS

- Recrutements en cours :

Monsieur le Maire précise que deux recrutements sont en cours afin de remplacer Madame Jeannine ZURBACH, agent technique, qui fera valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2018 et Monsieur Yves POURCHET, agent de maîtrise, qui, lui aussi, sera retraité en début d'année 2019.

- Fascht rund um d'Bach 2019 :

Lors de la réunion de bilan de la fête du Ruisseau, les associations participantes ont fait part de leurs difficultés à maintenir leur participation à notre traditionnelle manifestation de la fin du mois d'août ; qu'il s'agisse du manque de bénévoles, des problématiques de chapiteaux...

Il a été décidé par l'ensemble des acteurs de ne pas reconduire la fête en 2020 dans la même configuration.

Toutes les associations, participantes (Football Club Saint Georges, Basket Club Saint Georges, Amicale des Donneurs de sang, Musique Municipale, Compagnie des Majorettes, Kilianstollen 1918 et Amicale des Sapeurs-pompiers) ou non ont été conviées à plusieurs réunions en Mairie sur l'avenir de cette manifestation.

Après réflexion, toutes conviennent qu'il serait plus simple et tout aussi convivial d'organiser la manifestation au Lycée Sonnenberg.

Son directeur étant d'accord, et d'ailleurs très enthousiaste, une visite des lieux aura lieu samedi 24/11 à 13h30.

Le Maire propose que les associations décident elles même de la suite à donner ...

La commune continuera bien entendu à soutenir la manifestation tant financièrement qu'en terme de moyens techniques.

Plus personnes ne désirant prendre la parole, le Maire clôt la séance à 21h40.

Ainsi fait et délibéré à Carspach, les jour, mois et an comme ci-dessus.

<b>Tableau des signatures</b> <b>Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations</b> <b>du Conseil Municipal de la Commune de CARSPACH</b> <b>Séance du 20 novembre 2018</b>
---

**ORDRE DU JOUR****POINT 1** : Approbation du PV de la séance du 16 octobre 2018.**POINT 2** : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A. Compte-rendu des délégués représentant la Commune dans les différentes structures intercommunales ;
- B. Communauté de Communes Sundgau : Approbation du rapport annuel du service assainissement 2017 ;
- C. Communauté de Communes Sundgau : Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2017 ;
- D. Communauté de Communes Sundgau : convention de fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique.

**POINT 3** : AFFAIRES TECHNIQUES

Sécurisation de la traversée d'agglomération : Projet d'avenant N°01 au lot N°02 Espaces verts.

**POINT 4** : PERSONNEL COMMUNAL

Création de deux postes d'agents de Maîtrise principal.

**POINT 5** : SERVICE AEP

Délégation de Service Public : proposition d'avenant de prolongation du contrat.

**POINT 6** : CHASSE COMMUNALEEvolution du prix des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**POINT 7** : LOCATION DE TERRAINS

- A. Renouvellement des baux à ferme et des baux précaires pour la période 2018-2027 ;

**POINT 8** : SECURITE

Mise en place d'un contrat fourrière avec la S.P.A.

**POINT 9** : APPROBATION DE FACTURES.**POINT 10** : DIVERS.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SPILLMANN Rémi	Maire		
MOSSER Jean-Yves	1 <sup>er</sup> Adjoint		
KELLER François	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
LIDIN Véronique	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
METZGER Isabelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint		

WALCH Gabrielle	Conseiller Municipal		
DIETSCH Jean-Paul	Conseiller Municipal		
HILBOLD Sylvie	Conseiller Municipal		
DUSIC André	Conseiller Municipal		
BERBETT Yannick	Conseiller Municipal		
HORNY Brigitte	Conseiller Municipal		
HELL Pascal	Conseiller Municipal		<i>Procuration à Rémi SPILLMANN</i>
HARNIST Agnès	Conseiller Municipal		
BLIND Robert	Conseiller Municipal		
LERDUNG Pierrette	Conseiller Municipal		
LEBOURGEOIS Claude	Conseiller Municipal		
DELATTRE Maryse	Conseiller Municipal		
WALCH Philippe	Conseiller Municipal		

